



**Conseil d'établissement**  
 Séance ordinaire du 15 décembre 2014  
 Bibliothèque de l'école  
 18h00 à 18h30  
 Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Isabelle Jacques	Parent
2-	François Lemay	Parent
3-	Geneviève Nichol	Parent
4-	Nathalie Rodrigue	Parent
5-	Valérie Martinez	Parent
6-	Catherine Mercier	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
2-	Dina Isabel Henriques	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Lise Légaré	Enseignante
5-	Maude Verner	Enseignante
6-	Julie Beaupré	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Est également présente à la table du conseil :

Lison Montambeault Directrice par intérim de l'école

Sont absents :

- |    |                   |                               |
|----|-------------------|-------------------------------|
| 1- | Sylvie Demers     | Parent                        |
| 2- | Nadine Guèvremont | Enseignante                   |
| 3- | Mario Crevier     | Commissaire                   |
| 4- | Benoit Morin      | Représentant de la communauté |

### 1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 h 10.

### 2. Questions du public

S/O

### 3. Adoption de l'ordre du jour

011 - CE  
20141215 - 01

**CONSIDÉRANT** que Lison Montambeault, la directrice par intérim, en collaboration avec la présidente, Nathalie Rodrigue, ont élaboré un projet d'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dina Isabel Henriques, appuyée par François Lemay, il est résolu à l'unanimité;


**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 décembre 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;



En y apportant la modification suivante :

- Ajout du point 6 f) - Cour d'école (correction apportée).

<b>4.</b>	<b>Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2014</b>
011 - CE 20141215 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <div data-bbox="906 491 1003 562" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En y apportant les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ajout de Valérie Martinez et de Benoit Morin qui étaient présents à la séance du conseil d'établissement (correction apportée).</li> </ul> </li> </ul>
<b>5.</b>	<b>Rapport aux membres</b>
<b>5 a).</b>	<b>Comité de parents</b>
	Rapport annulé pour cette rencontre-ci.
<b>5 b).</b>	<b>Comité EHDAA</b>
	Rapport annulé pour cette rencontre-ci.
<b>5 c).</b>	<b>OPP</b>
<b>5 c). 1</b>	<b>Rapport des activités</b>
	Rapport annulé pour cette rencontre-ci.

<b>6.</b>	<b>Suivis</b>
<b>6 a).</b>	<b>Parade de Noël</b>
	Valérie Martinez dit que l'activité a connu un beau succès. L'école a gagné la première place dans la catégorie de 20 personnes et plus. On a fait parler de nous dans le journal. Belle expérience appréciée de tous. Remerciement pour MM. Quinn et Lauzon à venir. Toujours de bonne humeur et gentils. On n'y serait pas arrivé sans eux. Beaucoup de fierté dans la foule.
<b>6 b).</b>	<b>Stationnement</b>
	Une rencontre a eu lieu, mais seuls les enseignants se sont présentés. C'est une responsabilité des membres du C.É. Autre rencontre à venir le 19 janvier 2015 pour élaborer des stratégies préventives. Idée retenue : sensibilisation au retour des Fêtes. Enseignement aux enfants sur les gestes positifs, de courtoisie. Affiche sera faite à la maison et signée par les parents. Elles seront affichées dans l'école et on en fera une rotation. M. Lemay se rajoutera au comité déjà formé.
<b>6 c).</b>	<b>Culture à l'école</b>
	Spectacle « Ombres et marionnettes » aura lieu en février. Spectacle donné dans toutes les classes.
<b>6 d).</b>	<b>Ciné-Verger</b>
	Parents très collaborateurs. 1 724,50 \$ de bénéfices ont été remis à la famille Lamirande incluant les sommes amassées au spectacle de la chorale.
<b>6 e).</b>	<b>Inscriptions pour le préscolaire</b>
	Auront lieu les 19, 20 et 21 janvier 2015.
<b>6 f).</b>	<b>Cour d'école</b>
	Budget au niveau de la ville pour les structures de jeu a été adopté par la Ville. Chèque préparé et prêt. Il ne manque que la signature de la commission scolaire.

<b>7.</b>	<b>Correspondance</b>
	S/O
<b>8.</b>	<b>Travaux du conseil</b>
<b>8 a).</b>	<b>Sondage SG : pré-inscriptions pour la relâche 2015</b>
<b>011 - CE 20141215 - 03</b>	<p><b>PRÉAMBULE</b> Sondage à envoyer la semaine prochaine pour que les parents puissent savoir avant Noël si le service de garde sera ouvert ou non durant la semaine de relâche. Ouvert à l'école au complet. Minimum de 60 inscriptions requises. 140 \$ pour la semaine;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'article 89.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger la possibilité de consulter l'ensemble des parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le service de garde peut, mais n'a aucune obligation d'offrir un service lors du congé de la semaine de relâche;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice par intérim, a été élaborée avec la participation des membres du service de garde;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le service de garde doit s'assurer que les frais exigés correspondent aux coûts engendrés par l'ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche tout en respectant les règles de contributions financières exigées aux parents;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que les membres du conseil d'établissement ont choisi de consulter l'ensemble des parents des élèves qui fréquentent l'école sur le sujet à l'étude;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le nombre d'inscription est bien en deçà de 60.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> que le service de garde sera fermé à la relâche scolaire 2015.</p>

<b>8 b).</b>	<b>Aide aux devoirs</b>
011 - CE 20141215 - 04	On est dans l'obligation de fournir l'aide aux devoirs et on doit déposer le projet pour vendredi. Aide à l'étude. Touchera environ 150 élèves les mardis et jeudis pour les blocs de quatre semaines. Stratégies d'études enseignées par les profs (entre 6-8 élèves/groupe). Un nouveau groupe après quatre semaines. Au mois de mai, ce sera pour les élèves de fin de cycle seulement. Conférence par cycle pour les parents qui vont se faire expliquer l'accompagnement aux leçons pour diminuer le stress. 13 389 \$ de budget.
	<b>CONSIDÉRANT</b> que Madame Lison Montambeault, la directrice par intérim, propose de mettre en place le projet d'aide aux devoirs - année 2014 -2015 qui sera financé par le budget d'aide aux devoirs reçu du MELS;
	<b>CONSIDÉRANT</b> que le projet déposé par Madame Lison Montambeault, la directrice par intérim, a été élaboré et est réalisé par du personnel qualifié en provenance de l'université à partir du 20 janvier 2015 pour l'aide aux devoirs et ce, pour une série de 5 blocs;
	
	<b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :
	<b>D'ADOPTER</b> le projet d'aide aux devoirs.
<b>9.</b>	<b>Varia</b>
	S/O
<b>10.</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>
011 - CE 20141215 - 05	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'ordre du jour est épuisé et que le temps disponible a été dépassé;</p> <p style="text-align: center;"></p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de François Lemay, appuyé par Dina Isabel Henriques, il est résolu à l'unanimité :</p> <p><b>DE LEVER</b> l'assemblée de la séance ordinaire à 18 h 43.</p>

---

Nathalie Rodrigue  
Présidente du conseil d'établissement

15 décembre 2014  
Date

---

Lison Montambeault  
Directrice par intérim

15 décembre 2014  
Date